

NOTE TECHNIQUE SUR LES CONSERVATOIRES D'ABEILLES NOIRES

PROBLEMATIQUES, ENJEUX ET RECHERCHES DE SOLUTIONS

Les apiculteurs professionnels, le réseau des Associations de Développement de l'Apiculture (ADA) et, plus globalement, l'ensemble des acteurs de la filière apicole, sont de plus en plus souvent confrontés à l'émergence de projets de conservatoires de l'abeille noire dans différentes régions. Ces créations ne se font pas sans poser de nombreux problèmes, notamment en restreignant l'accès aux zones d'implantation de conservatoires pour certains apiculteurs.

Nous pensons que l'action de conservation des races d'abeilles est justifiée lorsqu'elle est menée en concertation et en partenariat avec l'ensemble de la filière, c'est pourquoi les ADA et l'ITSAP ont soutenu et participé à plusieurs initiatives allant dans ce sens, dont voici quelques exemples :

- L'Association de Conservation de l'Abeille Noire Bretonne (ACANB) est une des dix structures adhérentes du GIE Bretagne, l'organisme de développement apicole en Bretagne, et travail donc en coopération avec les représentants de la profession¹.
- De façon plus globale plusieurs apiculteurs adhérents aux ADA utilisent l'abeille noire (ou abeille locale).

L'ITSAP a co-rédigé un cahier des charges servant de socle méthodologique à la mise en place d'un conservatoire d'abeilles en 2013². Le résultat de ce travail a notamment largement servi de base à la rédaction de la version actuelle du cahier des charges de la FEDCAN³. Nous déplorons par ailleurs les modifications moins-disantes apportées à la partie « Concertation entre les apiculteurs utilisateurs de la zone » dans ce dernier document par rapport au texte original.

Nous, apiculteurs professionnels et structures représentatives de la filière, voulons alerter sur le développement de ces conservatoires tel qu'il est effectué actuellement, et souhaitons mettre en garde sur plusieurs points :

- **Malgré le fait qu'il s'agisse de projets intéressants l'ensemble des apiculteurs nous constatons un important manque de discussion et de concertation avec la profession lors de la mise en place des projets de conservatoire.**

Par ailleurs, comme sur n'importe quelle surface du territoire (excepté Ouessant et la Corse), comme pour n'importe quelle zone de fécondation, les apiculteurs ont la liberté de transhumer leurs ruches, de quelque race que ce soit. Aucune réglementation ne peut les en empêcher, ni décréter telle ou telle zone réservée à l'usage exclusif d'une zone de fécondation. Dans certains cas la mise en place arbitraire d'une telle zone pourrait même aller jusqu'à compromettre fortement la viabilité de certaines exploitations apicoles, surtout dans un contexte de changement climatique et de modifications de l'environnement agricole où les emplacements viables pour les ruches peuvent parfois se raréfier.

- **Nous constatons un manque d'accès à l'information, notamment aux comptes-rendus (méthodes et résultats) des travaux menés actuellement dans les conservatoires existants.** Combien de colonies ont été suivies les années passées ? avec quel protocole ? avec quels résultats ? Nous rappelons que l'ITSAP institut de l'abeille, et plusieurs ADA régionales, ont

¹ http://www.gie-elevages-bretagne.fr/admin/upload/20181002_pr_sentation_GIE_Elevages_ADA_Bretagne.pdf

² http://itsap.asso.fr/pages_thematiques/genetique/cahier-des-charges-conservatoires-dabeilles/

³ https://docs.wixstatic.com/ugd/a066a1_1d701a19f9c94625a033f83d5a0031e0.pdf

travaillé sur ces questions de sélection, testage, préservation de lignées, avec des protocoles d'expérimentation et de suivi rigoureux, et ces structures peuvent être reconnues comme expertes sur le sujet.

- **Nous ne disposons pas aujourd'hui de preuves scientifiques permettant d'attester la véracité des informations relayées par la FEDCAN et ses conservatoires, notamment au sujet des éléments suivants :**
 - **Concernant les conséquences de l'hybridation par des souches exogènes**, rien ne prouve qu'elle contribue aux pertes de colonies d'abeilles, renforce l'agressivité des abeilles, diminue la production de miel, diminue la longévité des abeilles, crée une inadaptation aux caractéristiques des souches exogènes... Rien ne prouve non plus que l'abeille noire soit plus performante sur toutes ces caractéristiques qu'une autre race d'abeilles.
 - **Concernant les qualités supposées de l'abeille noire** : rien ne montre que l'abeille noire est plus résistante aux ravageurs, tels que le *Varroa destructor*, que n'importe quelle autre race d'abeille. Par ailleurs, la **vente d'essaims adaptés à une zone de conservatoire** ne garantit pas que ces essaims soient adaptés dans d'autres secteurs géographiques (nous avons pu le vérifier de nombreuses fois avec les groupes sélection de différentes ADA : des souches très performantes chez un apiculteur, se révélaient peu ou pas intéressantes chez un autre d'un autre secteur géographique).

Il nous apparaît donc essentiel de ne pas diffuser des informations de ce type dans la presse, et de garder toute la prudence qui s'impose.
- **Nous nous interrogeons également sur l'utilité d'avoir de trop nombreux conservatoires pour une même race.** Il nous apparaîtrait plus pertinent que leur nombre soit limité, et que les conservatoires soient liés à des problématiques spécifiques (protection d'une race, étude du fonctionnement sans un traitement varroa, ...).
Enfin, nous souhaitons alerter sur le manque d'efficacité de certains conservatoires qui se trouvent dans des zones peu isolées : ils sont en effet a priori fortement soumis au risque d'hybridation.
- **Enfin, dans le contexte de changement climatique actuel, il nous semble essentiel de concentrer les efforts de travail sur des races adaptées à ce nouveau paradigme afin de garantir une apiculture durable.** Bien qu'intéressante à conserver de par son patrimoine génétique, l'abeille noire ne représente pas à elle seule la solution aux maux actuels de l'apiculture. Dans un contexte marqué par l'influence prépondérante de menaces issues d'autres continents (*Varroa*, frelon, ...), l'abeille noire ne dispose d'aucun avantage évolutif particulier.

Nous restons convaincus qu'un travail concerté et réfléchi au niveau régional sur la question de la conservation de l'abeille noire permettrait de résoudre la majorité des problématiques évoquées précédemment. C'est pourquoi nous souhaitons émettre plusieurs propositions permettant d'avancer sur ce sujet.

Nous invitons les différentes associations ayant pour but la conservation de l'abeille noire à se rapprocher de leur ADA régionale afin de les informer de leurs actions. En plus de renforcer la communication et la concertation sur le territoire cela permettra à ces associations et aux apiculteurs qui les composent de bénéficier de l'expertise présente au sein des ADA en matière de sélection, d'accompagnement à l'installation et de soutien technique aux apiculteurs.

En complément de cette expertise les ADA peuvent également proposer la participation à des formations pour apprendre aux apiculteurs intéressés à tester les colonies selon des protocoles rigoureux, reconnus et reproductibles.

Lors de l'émergence d'un projet de création d'un conservatoire, il apparaît nécessaire d'avoir une concertation avec les acteurs de la filière apicole :

- En région : ADA et apiculteurs professionnels, GDSA, syndicats, Conseil Régional...
- Mais également au niveau national : ITSAP pour un accompagnement technique performant sur la génétique, les schémas de conservation et sélection ou encore ANERCEA pour ses compétences en élevage et génétique.

Il nous apparaît également utile de mettre en place un protocole encadrant la mise en place, les activités et la gestion des conservatoires. Il s'agira de définir les objectifs de ces conservatoires, leur nombre, leurs actions, leur implantation, le travail avec les autres acteurs apicoles, et enfin leur gestion, afin de s'assurer qu'elle repose sur un collectif d'apiculteurs aguerris et légitimes. Les ADA vont prendre contact avec différents conservatoires potentiellement intéressés pour travailler à la mise en place d'un tel document dans les mois qui viennent.

Cette note constitue une alerte supplémentaire de la part des apiculteurs, venant notamment appuyer le courrier de mai 2018 de l'ANERCEA à destination du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur ce sujet, ainsi que la lettre de février 2018 d'INTERAPI aux députés européens concernant le rapport Erdős.

Nous espérons que la mobilisation de la filière sur cette problématique contribuera à améliorer la situation actuelle, et viendra renforcer la prise en compte de cette problématique. Il s'agit de permettre la cohabitation d'une apiculture professionnelle avec la conservation de l'abeille noire, deux préoccupations que nous ne jugeons pas antagonistes, mais bien toutes deux nécessaires dans l'intérêt de tous.



la fédération des ADA
Mars 2019

Jean Bernard GARNIER, président d'ADA France

Avec notamment le soutien direct des structures et syndicats suivants:



INTERAPI : L'interprofession des produits de la ruche



Éric LELONG, président d'INTERAPI

